



**2019
2022**



SYNTHÈSE DES MESURES



PLAN D'ACTION **DU VOLONTARIAT**



SOMMAIRE

05

**Attirer et susciter
des vocations**

07

**Fidéliser les sapeurs-pompiers
volontaires**

09

**Favoriser et faciliter
la disponibilité**

11

**Le calendrier
du plan d'action**



ATTIRER ET SUSCITER DES VOCATIONS

LES OBJECTIFS

DIVERSIFIER NOS CIBLES DE RECRUTEMENT

CRÉER UNE DYNAMIQUE DE COMMUNICATION VERS LES PUBLICS

FAIRE CONNAITRE D'AVANTAGE L'ACTION DES SAPEURS-POMPIERS

VALORISER ET ENCOURAGER LA FILIÈRE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS (JSP)

REPENSER L'ACCUEIL ET L'ENGAGEMENT DE NOS SAPEURS-POMPIERS.

LES MESURES

- 1** Diversifier la ressource sapeurs-pompiers volontaires (SPV) : développer et susciter le recrutement auprès des femmes, des 30/40 ans et des cadres, notamment dans le milieu rural.
- 2** Encourager le développement de la filière JSP et mieux reconnaître l'engagement des animateurs de JSP. Promouvoir les classes de cadets de la sécurité civile.
- 3** Développer une stratégie de communication adaptée aux aspirations actuelles en faveur du volontariat.
- 4** S'ouvrir davantage au grand public : aller au contact des publics à travers des actions de prévention et d'éducation du citoyen face aux risques.

- 5 Élargir et promouvoir le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires au sein du **service de santé et de secours médical**.
- 6 Favoriser le recrutement d'**experts sapeurs-pompiers volontaires** : simplifier les conditions d'engagement, leur mobilisation et valoriser leur positionnement.
- 7 Favoriser et développer l'accueil des nouveaux sapeurs-pompiers : **développer la pratique du tutorat**.
- 8 Créer la possibilité de contracter un **engagement différencié pour tous les volontaires** en adaptant les conditions d'aptitude et de formation aux missions qui seront réellement exercées, en particulier pour le secours d'urgence à personne.



FIDÉLISER LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

LES OBJECTIFS

RECONNAITRE DAVANTAGE L'ENGAGEMENT CITOYEN DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ET VALORISER LEUR ACTION

LEUR GARANTIR UNE PROTECTION SOCIALE PLUS SÛRE

RENFORCER LES LIENS AVEC LES FORCES VIVES DES TERRITOIRES

CONSERVER LE LIEN AVEC NOS ANCIENS SAPEURS-POMPIERS

ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES AGENTS

LES MESURES

- 9** Améliorer la couverture sociale, accélérer et **faciliter la procédure** de prise en charge **en cas d'accident** des sapeurs-pompiers volontaires.
- 10** Valoriser la formation des volontaires en développant **les équivalences avec les formations professionnelles**. Proposer un accompagnement individualisé du sapeur-pompier volontaire pour le guider dans ses démarches (recherche d'emploi, évolution professionnelle, reconversion, ...).
- 11** Créer **une réserve citoyenne**, pour aider le SDIS au quotidien et en temps de crise. Permettre ainsi aux anciens sapeurs-pompiers de garder un lien avec l'établissement en participant à des missions autres qu'opérationnelles (journées portes-ouvertes, congrès, appui logistique lors d'interventions d'ampleur, action de prévention dans les écoles...). Une mesure applicable à des publics nouveaux.

- 12 Favoriser l'accès des SPV à l'**encadrement opérationnel** et fonctionnel du SDIS. Améliorer le pourcentage d'encadrement volontaire et mettre en adéquation la **réponse en formation**.
- 13 **Faciliter l'accès à la propriété ou au logement social** pour les sapeurs-pompiers volontaires à proximité de la caserne d'affectation notamment dans les zones en tension.
- 14 Adapter l'engagement du sapeur-pompier en fonction de ses possibilités (aptitude physique et médicale) et lui **permettre une évolution de carrière (avancement) identique** à celle d'un volontaire toutes missions.
- 15 Développer et poursuivre les actions de formation des cadres de terrain au management des SPV sur la durée de l'engagement (de l'intégration à la fin de l'engagement). Conserver un lien avec les personnes parties ou en cours de suspension d'engagement.



FAVORISER ET FACILITER LA DISPONIBILITÉ

LES OBJECTIFS

*REPENSER ET RÉORGANISER LE RECRUTEMENT AFIN D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
IDENTIFIER LES BONNES PRATIQUES ET LEUR DONNER UNE MEILLEURE VISIBILITÉ*

*FACILITER LA CONCILIATION AVEC LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE DE FAMILLE
ASSOCIER LES EMPLOYEURS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ET LES VALORISER*

DÉCLOISONNER ET VALORISER LES FORMATIONS

LES MESURES

- 16** Simplifier et **approfondir tous les dispositifs à destination des employeurs publics et privés** : conventions, mécénat, réduction de prime d'assurance incendie, prestations du SDIS.
- 17** Valoriser et **promouvoir les employeurs publics et privés qui favorisent la disponibilité** de ses sapeurs-pompiers. Actions de communication externes : label employeur partenaire SDIS 22.
- 18** Prendre en compte, lors des recrutements, toutes les **compétences individuelles du volontaire** avant toute formation. Faciliter et **alléger les démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE)**. Proposer une formation adaptée à chaque personne.

- 19 Accélérer l'intégration des sapeurs-pompiers volontaires et organiser des recrutements tout au long de l'année.
- 20 Mettre en œuvre, dans le cadre de la réforme du compte personnel de formation (CPF), la prise en compte des formations de sapeur-pompier volontaire au titre de la formation professionnelle continue prévue par le code du travail.
- 21 Partager et favoriser les bonnes pratiques facilitant la conciliation de l'activité de sapeur-pompier volontaire avec l'activité professionnelle et la vie privée des agents.
- 22 Favoriser **l'équivalence des formations** en cas de mobilité intra ou interdépartementale (livret de formation unique).



CALENDRIER DU PLAN D'ACTION

- > Créer une réserve citoyenne
- > Prendre en compte au recrutement toutes les compétences individuelles du SPV. Proposer une formation adaptée à chaque individu
- > Accélérer l'intégration des SPV et organiser des recrutements tout au long de l'année

2019 2019

- > Diversifier la ressource SPV
- > S'ouvrir davantage au grand public
- > Créer la possibilité un engagement différencié
- > Favoriser l'accès des SPV à l'encadrement opérationnel et fonctionnel
- > Développer et poursuivre les actions de formation des cadres de terrain
- > Garantir l'équivalence des formations en cas de mobilité
- > Améliorer la couverture sociale, accélérer la procédure de prise en charge en cas d'accident
- > Adapter l'engagement du SPV en fonction de ses possibilités

2019 2020

- > Encourager le développement de la filière JSP
- > Favoriser le recrutement d'experts volontaires
- > Favoriser et développer l'accueil des nouveaux volontaires
- > Valoriser la formation SPV en développant les équivalences
- > Valoriser et promouvoir les employeurs favorisant la disponibilité des SPV

2019 2021

- > Développer une stratégie de communication
- > Élargir et promouvoir le recrutement au sein du service de santé et de secours médical
- > Faciliter l'accès à la propriété et au logement social pour les SPV à proximité de la caserne d'affectation, notamment dans les zones tendues
- > Simplifier et approfondir tous les dispositifs à destination des employeurs publics et privés
- > Mettre en oeuvre le Compte personnel de formation
- > Partager et favoriser les bonnes pratiques

2019 2022



**Service départemental d'incendie
et de secours des Côtes d'Armor**
13, rue de Guernesey
22 015 Saint-Brieuc Cedex 1



www.sdis22.fr